

APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Marché des artistes de Lège

- Cette manifestation est ouverte aux artistes, artisans, créateurs, producteurs devront proposer au public des œuvres, sculptures, objets, produits fait main et par la personne elle-même.

Aucune revente de produits, articles, objets n'est autorisée sur la manifestation

Cette manifestation est ouverte aux associations, artisans, artistes indépendants, producteurs, créateurs qui souhaitent proposer à la vente leurs propres œuvres, articles et produits.

Présentation de la manifestation :

- Dans le cadre du village de Noël, ouverture du marché le vendredi 18 Décembre à 17h00 jusqu'au jeudi 24 décembre à 19h00.

1 Dates/ horaires/ des manifestations :

Vendredi 18 Décembre 2026 de 17h00 à 23h30

Samedi 19 Décembre 2026 de 09h00 à 13h00 – 14h30 à 19h00

Dimanche 20 Décembre 2026 de 14h30 à 18h30

Lundi 21 Décembre 2026 : de 14h30 à 18h30

Mardi 22 décembre 2026 : de 14h30 à 18h30

Mercredi 23 décembre 2026 : de 14h30 à 18h30

2- Conditions :

Le créateur aura l'obligation d'exploiter son stand du vendredi 18 décembre 2026 au jeudi 24 décembre 2026.

Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

3 -Installations mises en place :

Installation : le vendredi 18 Décembre 2026 à partir de 10h00

Démontage : le jeudi 24 Décembre 2026 à partir de 19h00.

Des chalets en bois (3mx2m) seront mis à disposition par les services de la mairie avec 2 tables, 2 chaises et une arrivée électrique par stand.

4- Statut de l'exposant

- Artiste libre
- Artisan inscrit à la Chambre des Arts et Métiers
- Artiste inscrit à la Maison des Artistes

- Association loi 1901 (loisirs créatifs)
- Commerçant
- Auto entrepreneur (statut en rapport avec les arts créatifs)

5/ Electricité :

Des coffrets électriques avec une prise 16 A sera mis à disposition pour chaque exposant.

6- Assurance :

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

7- Tarif redevance pour la période d'exploitation :

12 euros les 3m x 2m par chèque ou espèce à l'ordre du trésor public, à restituer au service animation directement, ou à envoyer par courrier (envoi recommandé avec accusé de réception) au 79 avenue de la Mairie 33950 Lège Cap Ferret.

Une date vous sera donner pour effectuer le paiement. Un paiement ne peut pas être effectué avant la commission d'attribution des places.

En cas d'absence sur la manifestation, le remboursement ne peut s'effectuer que sur justificatif médical sous 8 jours.

8- Constitution du dossier – pièces à fournir :

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, accompagnée de photos présentant les œuvres ou réalisations.
- Pour les artistes libres : copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les artisans inscrits à la chambre des Arts et Métiers : copie de l'attestation d'inscription au registre des Métiers.
- Pour les artistes inscrits à la Maison des Artistes : copie de l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes.
- Pour les associations loi 1901 : copie de la parution au Journal officiel.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.
- Carte de commerçant ambulant

9- Sélection

- L'organisateur analyse les propositions selon les critères suivants :
 - Qualité des prestations proposées
 - Créations artisanales
 - Les initiatives contribuant à une faible empreinte carbone (produits locaux, produits de saison, réduction de transport, emballage réutilisables ou compostables) constitueront un critère d'appréciation

Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.

La participation à l'évènement « marchés de Noël de Lège 2026 » ne donnera en aucun cas garantie d'une participation future à cette manifestation.

Une commission de sélection des candidatures se réunit dès que possible à l'issue de la clôture des inscriptions. La commune se réserve la possibilité d'organiser une seconde commission de sélection des candidatures en cas de besoin.

A l'issue de la commission de sélection, la commission attribuera les places.

Après acceptation de leur dossier, les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription par mail.

La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence.

Pour conserver l'attractivité de cet évènement, l'organisateur se réserve le droit :

- ✓ De limiter le nombre d'exposants par spécialité,
- ✓ De modifier chaque année l'emplacement des participants

10- Date limite de réception des dossiers :

Les dossiers devront être transmis **jusqu'au dimanche 04 Octobre 2026 inclus** au service animations par mail avec accusé réception (animation@legecapferret.fr) ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse suivante :

Mairie de Lège-Cap Ferret Service Animation - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les candidats retenus seront avisés par le service animations. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

AFFICHÉ LE : 18/08/2026